ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

pistes cyclables

Question écrite n° 74332

Texte de la question

M. Christophe Premat attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche sur le projet d'autoroute cyclable dans le cœur de Londres. À ce jour, l'autoroute traverserait Londres de part en part en longeant Victoria Embankment de Tower Hill à Paddington avec la suppression de l'une des voies de circulation en direction de l'Ouest le long d'Embankment. Les constructions pourraient débuter au mois d'avril 2015 pour que l'autoroute puisse être praticable en 2016. Ce type d'installations serait de nature à désengorger la ville de Londres en préservant la qualité de l'air et de l'environnement. Les volumes sonores dus à la circulation pourraient alors diminuer. Il aimerait savoir si cette idée d'autoroute cyclable pourrait être expérimentée dans les endroits connaissant une forte congestion urbaine. Il souhaiterait savoir s'il analyse cette option pour pouvoir la suggérer aux collectivités locales concernées par une circulation intense et par de fortes nuisances sonores.

Texte de la réponse

Le concept d'autoroute cyclable promue par l'autorité organisatrice des transports londoniens, Transport for London, correspond à celui de voie verte telle que définie en France par le code de la route : « route exclusivement réservée à la circulation des véhicules non motorisés, des piétons et des cavaliers ». Le terme « autoroute » (highway en anglais) suggère que le projet londonien réunit plusieurs ambitions : un réseau maillé dans l'agglomération, des continuités importantes d'itinéraires cyclables, des voies ou des bandes dédiées avec un partage de la voirie, une signalisation spécifique : les emprises cyclables sont peintes en bleu au sol et font l'objet de signalisation de jalonnement. En France, de telles « autoroutes cyclables » existent en milieu interurbain : voie verte des bords de Loire, voies aménagées dans d'anciennes emprises ferroviaires, etc. À Londres, le projet de réseau des autoroutes cyclables semble être financé par l'autorité organisatrice des transports, Transport for London, ce qui en constitue l'originalité par rapport au modèle français : les schémas directeurs cyclables sont définis mais les itinéraires doivent ensuite être aménagés par les différents gestionnaires de voirie, au rythme de leurs projets respectifs. Quoi qu'il en soit, l'expérience londonienne est particulièrement intéressante et fera l'objet d'une veille technique qui suscitera des retours d'expériences vers la communauté routière française, gestionnaires et techniciens. En particulier, ces retours d'expériences pourraient prendre place dans les journées régionales « Voirie pour tous » animées par le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement abrégé en CEREMA (anciennement le centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques ou encore Certu), en relation avec le délégué interministériel pour le développement de l'usage du vélo.

Données clés

Auteur : M. Christophe Premat
Circonscription : Français établis hors de France (3e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 74332

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE74332

Rubrique : Voirie
Ministère interrogé : Transports, mer et pêche
Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 17 février 2015, page 1054
Réponse publiée au JO le : 2 juin 2015, page 4152